

## RAVITAILLEMENT GÉNÉRAL

MODE D'UTILISATION  
DE LA  
CARTE D'ALIMENTATION

La carte se compose d'une couverture et d'un encartage dit feuille de coupons, qui comporte pour chaque mois dix coupons numérotés de 1 à 10. Chacun de ces coupons correspond à une denrée déterminée pour la consommation de six mois à l'expiration desquels la feuille de coupons est remplacée par les soins des municipalités contre remise du COUPON D'ÉCHANGE, par une feuille valable pour les six mois suivants.

Le Gouvernement détermine les denrées contingentes et le coupon auquel elles correspondent.

Pour les denrées achetées au jour le jour, le consommateur échange, où et quand il lui est indiqué, le coupon contre des tickets de consommation dont le total correspond à la ration allouée, pour le mois, aux consommateurs des diverses catégories suivant le taux fixé pour chacune d'elles; ils ne sont valables qu'à la date qu'ils portent. Pour les autres denrées, elles sont acquises contre remise directe du coupon au détaillant à qui incombe l'obligation de le détacher.

Les coupons correspondant à des denrées contingentes, détachés par le consommateur, sont sans valeur.

## RAVITAILLEMENT GÉNÉRAL

CARTE INDIVIDUELLE  
D'ALIMENTATION 3/

Département de B. d. R.

Commune de Marseille

NOM Enoch

Prénoms Joseph.

Profession /

Sexe m. Age

Né le 15 Juin 1902

à Soudres (Ang<sup>re</sup>)

Adresse 16 Rue des Sypnès

Délivrée le 4 Octobre 1942

Signature : Cachet de la Mairie :

RÉFUGIÉS

ICI l'oncle gommé de la Feuille de Coupons  
en affleurant exactement le trait gras ci-dessus.

minist  
de dist.  
le

### CADRE

destiné à recevoir une photographie, si le titulaire de la **CARTE INDIVIDUELLE D'ALIMENTATION** désire se servir de celle-ci comme pièce d'identité.

Dans ce cas, il devra faire apposer, ci-dessous, le visa du Commissaire de Police ou du Maire de sa commune.

SIGNATURE D'IDENTITÉ :

Vu pour certification matérielle  
de la signature ci-dessus :

..... le ..... 19 .....

Le (1) .....

(1) Maire, Commissaire de Police, etc., qui apposera son cachet sur la photographie.

*M. S. H. Hock*

### RECOMMANDATIONS AU PUBLIC.


*T.R. 6.17/6/60*  
*C.T.R. 30/12/60*  
Ne vous faites pas délivrer et ne faites pas délivrer à d'autres consommateurs plusieurs cartes d'alimentation. Ne faites pas classer autrui et ne vous faites pas classer vous-même dans une catégorie qui n'est pas la sienne ou la vôtre. Ne vous faites pas attribuer indûment des suppléments et n'aidez pas à l'obtention de suppléments injustifiés.

Ne vous appropriez pas, ne conservez pas, même sans vous en servir, et n'utilisez pas les cartes, les coupons et les tickets d'autrui.

Ne trafiquez pas de cartes, de coupons et de tickets de consommation.

Ne livrez pas et ne faites pas livrer de denrées soumises au régime de la carte d'alimentation, sans remise de tickets ou de coupons, ni des quantités supérieures à celles allouées par les coupons ou les tickets.

En agissant autrement, vous manquerez à votre devoir de bon citoyen et vous vous exposerez, outre les sanctions de droit commun, aux peines prévues par les lois sur le trafic.

		<h1>PAIN OU FARINE</h1>				<h1>J<sub>2</sub> et A</h1>	
		Pour l'achat de la FARINE, 100 grammes de pain valent 80 grammes de farine ou 100 grammes de pâtes alimentaires fraîches.					
	250 GRAMMES	250 GRAMMES	250 GRAMMES	100 GRAMMES	100 GRAMMES		
250 GRAMMES	250 GRAMMES	250 GRAMMES	250 GRAMMES	100 GRAMMES	100 GRAMMES	100 GRAMMES	
250 GRAMMES	250 GRAMMES	250 GRAMMES	250 GRAMMES	100 GRAMMES	100 GRAMMES	100 GRAMMES	
250 GRAMMES	250 GRAMMES	250 GRAMMES	250 GRAMMES	100 GRAMMES	100 GRAMMES	100 GRAMMES	
250 GRAMMES	250 GRAMMES	250 GRAMMES	250 GRAMMES	100 GRAMMES	100 GRAMMES	100 GRAMMES	
250 GRAMMES	250 GRAMMES	250 GRAMMES	100 GRAMMES	100 GRAMMES	100 GRAMMES	100 GRAMMES	
250 GRAMMES	250 GRAMMES	250 GRAMMES	100 GRAMMES	100 GRAMMES	100 GRAMMES	100 GRAMMES	
250 GRAMMES	250 GRAMMES	250 GRAMMES	100 GRAMMES	100 GRAMMES	100 GRAMMES	100 GRAMMES	
250 GRAMMES	250 GRAMMES	250 GRAMMES	100 GRAMMES	100 GRAMMES	100 GRAMMES	100 GRAMMES	

FEUILLE VALABLE du 1<sup>er</sup> JANVIER 1941 au 31 JANVIER 1941 INCLUS



# PAIN

N<sup>o</sup>  
**J<sub>2</sub> et A**

Janvier	Janvier	Janvier	Janvier	Janvier	Janvier	Janvier
50	50	50	250	250	H	D
Janvier	Janvier	Janvier	Janvier	Janvier	Janvier	Janvier
50	50	50	250	250	G	C
Janvier	Janvier	Janvier	Janvier	Janvier	Janvier	Janvier
50	50	50	250	250	F	B
Janvier	Janvier	Janvier	Janvier	Janvier	Janvier	Janvier
50	50	50	250	250	E	A
Janvier	Janvier	Janvier	Janvier	Janvier	Janvier	Janvier
50	50	50	250	250	250	250
Janvier	Janvier	Janvier	Janvier	Janvier	Janvier	Janvier
50	50	50	250	250	250	250
Janvier	Janvier	Janvier	Janvier	Janvier	Janvier	Janvier
50	50	50	250	250	250	250
Janvier	Janvier	Janvier	Janvier	Janvier	Janvier	Janvier
50	50	50	250	250	250	250
Janvier	Janvier	Janvier	Janvier	Janvier	Janvier	Janvier
50	50	50	250	250	250	250
Janvier	Janvier	Janvier	Janvier	Janvier	Janvier	Janvier
50	50	50	250	250	250	250

CHARLES-LAVAZZELLE ET CO. - PARIS, LIMOGES, NANCY. - 11-1940.

Les chiffres représentent des grammes.

N° *Refugio*

**COUPON D'ÉCHANGE**

**A**

**JUIN**



Au mois de Juin et au jour indiqué par l'Administration, le consommateur se rendra à sa section de distribution muni de sa Carte d'Alimentation. Contre le COUPON D'ÉCHANGE ci-joint qui leur servira de justification, les Agents de l'Administration lui remettront une nouvelle feuille de coupons valable pour le semestre Juillet à Décembre. Les feuilles de coupons doivent obligatoirement porter ci-contre le cachet de la Mairie distributrice.

COUPON AVRIL A 5	COUPON AVRIL A 4	COUPON AVRIL A 3	COUPON AVRIL A 2	COUPON AVRIL A 1					
COUPON MAI A 5	COUPON MAI A 4	COUPON MAI A 3	COUPON MAI A 2	COUPON MAI A 1	COUPON FÉVRIER A 5	COUPON FÉVRIER A 4	COUPON FÉVRIER A 3	COUPON FÉVRIER A 2	
COUPON JUIN A 5	COUPON JUIN A 4	COUPON JUIN A 3	COUPON JUIN A 2	COUPON JUIN A 1	COUPON MARS A 5	COUPON MARS A 4	COUPON MARS A 3	COUPON MARS A 2	
COUPON JUIN A 10	COUPON JUIN A 9	COUPON JUIN A 8	COUPON JUIN A 7	COUPON JUIN A 6	COUPON MARS A 10	COUPON MARS A 9			
COUPON MAI A 10	COUPON MAI A 9	COUPON MAI A 8	COUPON MAI A 7	COUPON MAI A 6					
COUPON AVRIL A 10	COUPON AVRIL A 9	COUPON AVRIL A 8	COUPON AVRIL A 7	COUPON AVRIL A 6	COUPON JANVIER A 10				

**Serie 6**  
SUBSIDIO  
al Combatiente  
**GRUPO I-d)**  
**10 Cts.**

**040549**

**Serie 6**  
SUBSIDIO  
al Combatiente  
**GRUPO I-d)**  
**10 Cts.**

**Serie 6**  
SUBSIDIO  
al Combatiente  
**GRUPO I-d)**  
**10 Cts.**

**040550**

**Serie 6**  
SUBSIDIO  
al Combatiente  
**GRUPO I-d)**  
**10 Cts.**